



**Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie**  
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON  
BP 2357 98846 NOUMÉA CEDEX  
Tel/Fax : (687) 28.51.20  
Courriel : [contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr)  
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

## **Communiqué de presse**

### **Petit rappel aux professionnels : assumez votre obligation de conseil et d'information**

Le professionnel a un devoir de conseil et d'information du consommateur :

- Avant la vente, il doit se renseigner sur le besoin du futur client
- Il doit le conseiller sur le choix du produit ou du service par rapport à l'utilisation qui est prévue
- Il doit l'informer des « caractéristiques essentielles » du produit ou du service
- L'information fournie doit être loyale et transparente.

Le professionnel devra, en cas de problème sur le produit ou le service vendu, apporter la preuve qu'il a bien conseillé et informé le client.

Attention : l'obligation de conseil comprend le devoir de déconseiller des mauvaises opérations !

**Pour le Conseil d'Administration  
la présidente, Luce Lorenzin  
CONTACT PRESSE : 28 51 20 / 76 09 45  
Nouméa, le 27 avril 2021**